



Règlement intérieur

Relais Petite Enfance Rives-en-Seine

VU le code général des collectivités territoriales,

En vigueur au 1^{er} novembre 2022

adopté par délibération n° DL2022-077 du 28 octobre 2022.



SOMMAIRE

ARTICLE 1 : Présentation du Relais Petite Enfance (RPE)	3
ARTICLE 2 : Missions du RPE	3
ARTICLE 3 : Fonctionnement du RPE	4
Rôle de l'animatrice	4
Public accueilli	4
Horaires du RPE	4
ARTICLE 4 : Ateliers d'éveil	5
Objectifs	5
Modalités d'accueil	6
Responsabilités	6
Santé et sécurité	7
Adhésion au règlement intérieur	8
Autorisations parentale	9
Charte nationale d'accueil du jeune enfant	11
Règles de vie durant les ateliers collectifs	12

Le règlement de fonctionnement précise l'organisation et le fonctionnement du Relais Petite Enfance. Il définit les responsabilités, les actions et les engagements entre les usagers et le RPE.

ARTICLE 1 : Présentation du Relais Petite Enfance

La commune de Rives-en-Seine assure la gestion du Relais Petite Enfance depuis 2018. L'agrément valable 4 ans a été renouvelé en 2021.

Les communes concernées sont : Rives-en-Seine, Saint Arnoult, Maulévrier Sainte Gertrude, Anquetierville, Louvetot, Saint Gilles de Crétot, Saint Nicolas de la Haie, Saint Aubin de Crétot, Notre Dame de Bliquetuit, Arelaune-en-Seine, Vatteville la Rue, Heurteauville.

Le Relais Petite Enfance est situé dans les locaux de la Mairie déléguée de Saint Wandrille Rançon, 15 rue des caillettes, 76490 Rives-en-Seine.

ARTICLE 2 : Missions du RPE

Le Relais Petite Enfance Rives-en-Seine est un service gratuit d'accueil, d'information et d'accompagnement pour les assistants maternels, les gardes à domicile, les parents et leurs enfants. Il favorise l'échange et les rencontres entre les professionnels, les parents et les enfants, participe à l'amélioration des conditions d'accueil du jeune enfant, en facilitant les relations professionnelles entre les familles et les assistants maternels.

- ✓ Pour les parents :
 - Informer sur les différents modes de gardes et accompagner dans la recherche de mode de garde (collectifs, individuels, garde à domicile)
 - Lieu d'écoute, de soutien et d'accompagnement à la parentalité,
 - Informer sur les droits et devoirs,
 - Accompagnement administratif (contrats, coûts, Paje, Cmg, ...)
- ✓ Pour les assistants maternels :
 - Accompagner professionnellement les assistants maternels (formations, évolution professionnelle, démarches administratives, ...)
 - Lieu d'écoute, de soutien et d'accompagnement à la relation parent/enfant
 - Informer sur les droits et les devoirs,
 - Echanger sur les pratiques
- ✓ Pour les enfants :
 - Organiser des temps d'éveil et de socialisation lors d'ateliers (ateliers manuelles, ateliers sensoriels, littérature de jeunes, etc ...)
 - Proposer des espaces de jeux, d'éveil, de rencontre et d'échange avec leur parent, assistant maternel ou garde à domicile.

ARTICLE 3 : Fonctionnement du RPE

➤ Rôle de l'animatrice :

La responsable du RPE est une professionnelle de la petite enfance titulaire du diplôme d'État d'Éducateur de jeunes enfants. Elle est recrutée et employée par la commune de Rives-en-Seine. Elle est garante du fonctionnement interne du service et travaille avec les élus afin de définir les objectifs du RPE et en partenariat avec le Conseil Départemental, la CAF et les autres professionnels de la petite enfance.

Les missions de l'animatrice sont les suivantes :

- Accueillir et encadrer les enfants et les professionnels lors des temps collectifs.
- Mettre en place des temps de permanence et de rendez-vous pour le public
- Organiser des temps d'information, d'écoute et d'échange entre professionnels et/ou familles.
- Renseigner sur les différents modes de garde et mettre à disposition la liste des assistants maternels, mais aussi les contrats de travail issu de la convention collective,
- Accompagner l'organisation de formations continues pour favoriser la valorisation et la professionnalisation des assistants maternels et des gardes à domicile.
- Participer aux échanges inter-relais, aux formations professionnelles et aux partenariats

L'animatrice n'exerce aucun contrôle sur l'activité des assistants maternels agréés ou des gardes à domicile, c'est une mission propre aux services départementaux de la Protection Maternelle et Infantile (PMI). Elle est soumise à la neutralité et à la discrétion professionnelle sauf en situation de maltraitance où son témoignage sera obligatoire.

➤ Public accueilli :

Le RPE s'adresse aux familles domiciliées sur les communes de Rives-en-Seine, Saint Arnoult, Maulévrier Sainte Gertrude, Anquetierville, Louvetot, Saint Gilles de Crétot, Saint Nicolas de la Haie, Saint Aubin de Crétot, Notre Dame de Bliquetuit, Arelaune-en-Seine, Vatteville la Rue, Heurteauville, mais également aux futurs parents, aux assistants maternels agréés ou candidats à l'agrément, les gardes à domicile, les enfants de moins de 6 ans, accompagnés de leur assistant maternel ou de leur parent.

➤ Horaires du RPE :

Les horaires d'ouverture au public sont définis dans le tableau suivant. Celui-ci pourra évoluer en fonction des années mais également des ateliers itinérants.

Le RPE reçoit le public avec ou sans rendez-vous mais afin de répondre aux besoins de chacun, il est conseillé de prendre contact avec l'animatrice au préalable.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	9h30 – 11h Atelier d'éveil 11h – 12h Permanence libre local atelier	9h30 – 11h Atelier d'éveil 11h – 12h Permanence libre local atelier	9h00 Temps administratif	9h30 – 11h Atelier d'éveil 11h – 12h Permanence libre local atelier	8h45 Temps administratif
Après-midi	13h30 - 16h30 Permanence sur rendez- vous 16h30-17h30 Permanences libres	13h30 Permanence libre 17h30	11h30 -13h30 Permanence Rendez-vous 14h30-17h30 Temps administratif	13h30 - 16h30 Permanence sur rendez- vous 16h30-17h30 Permanences libres	13h30 Permanences libres 16h00

Le RPE a une fermeture annuelle de 8 semaines selon un calendrier mis à jour chaque année.

Le lundi, l'atelier aura lieu à la salle de réunion au sein de l'espace sportif Thomas Pesquet à Caudebec-en-caux ; le mardi à la salle du Conseil de Saint-Nicolas de bliquetuit ou à la médiathèque Renée Anquetil de la Mailleraye-sur-Seine ; le jeudi, l'atelier aura lieu à la salle du Mille Club à Saint Wandrille Rançon.

ARTICLE 4 : Ateliers d'éveil

Les RPE ont différentes missions définies par la CAF. Une des missions est l'animation d'ateliers d'éveil où les assistants maternels, les gardes à domicile, les parents et les enfants peuvent se retrouver afin de s'exprimer et de tisser des liens sociaux. Les ateliers restent des moments ludiques et conviviaux.

Objectifs :

- Favoriser les rencontres et les échanges entre assistants maternels afin de rompre leur isolement, partager leurs expériences et leurs pratiques professionnelles,
- Proposer des activités adaptées à l'âge des enfants présents,
- Permettre aux enfants de rencontrer d'autres enfants et d'autres adultes afin d'interagir et de créer du lien social tout en ayant un espace sécurisant.

➤ Capacité d'accueil :

Dans un souci d'accueil de qualité et de sécurité, le nombre d'assistants maternels pourra être limité par l'animatrice en fonction de l'espace, de l'activité, du nombre de participants adultes et enfants. Les accueils sont sur inscription, soit par téléphone, soit par mail. Le planning d'activité sera envoyé aux assistants maternels par mail.

Toute absence devra être signalée à l'animatrice

Une liste d'attente pourra être constituée si nécessaire afin de pouvoir contacter les assistants maternels en cas de désistement.

Le temps de l'atelier comprend :

- un temps d'accueil et de jeu libre, moment d'échange entre professionnels
- un temps d'activité d'éveil centré sur l'enfant avec les professionnels ou les parents présents
- un retour au calme avant le départ.

Les assistants maternels s'impliquent dans l'activité et répondent aux besoins des enfants qu'elles accueillent.

Les activités sont proposées mais non imposées à l'enfant. L'animatrice s'adaptera aux besoins et à l'envie des enfants accueillis.

Une attention particulière est apportée au fait que chaque adulte :

- veille au bien-être de tous les enfants,
- ait un langage et un comportement approprié vis-à-vis du groupe
- respecte les rythmes de chaque enfant et la place de chacun,
- est garant des limites, du lieu et du groupe,
- respecte une discrétion professionnelle et ne divulgue pas le contenu des échanges sur les situations personnelles vécues et exposées à l'extérieur du RPE.

➤ Responsabilités :

Pendant les ateliers, les sorties et les temps festifs, les assistants maternels conservent la responsabilité des enfants accueillis.

Chaque participant doit avoir l'autorisation des parents.

La responsabilité de la mairie ne peut être mise en cause en cas de détérioration ou perte d'objets/jouets apportés par l'enfant, les parents ou l'assistant maternel.

➤ Santé et sécurité

Dans l'intérêt de l'enfant et du groupe, l'enfant fiévreux ou malade ne pourra pas participer aux ateliers. Il est recommandé d'informer la responsable du Relais, en cas de problème de santé spécifique (allergie, ...). En cas d'accident ou de problèmes médicaux, l'assistant maternel informe les parents de l'enfant puis prévient les secours si nécessaire. L'animatrice accompagnera l'assistant maternel dans ses démarches.

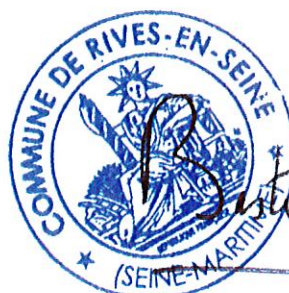
Le présent règlement de fonctionnement peut faire l'objet de modifications afin de tenir compte des besoins de la structure et des évolutions du cadre d'intervention.

L'entrée en vigueur du présent règlement prend effet à compter du 28 octobre 2022.

Fait à Rives-en-Seine, le 28 / 10 / 2022,

Bastien CORITON,

MAIRE





ADHESION AU REGLEMENT INTERIEUR

Nous, soussignés,

Madame et Monsieur ,
assistant (e) maternel (le)/ garde à domicile, exerçant au
.....

- Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du Relais Petite Enfance Rives-en-Seine,
- Accepte de se conformer aux clauses de celui-ci,

Date et signature avec la mention « lu et approuvé » :



Participation aux ateliers du Relais Petite Enfance

Nous, soussignés,

Madame et Monsieur

autorisent l'enfant :

- à participer aux ateliers du RPE sur la commune de Rives-en-Seine, d'Arelaune-en-Seine et aux sorties en extérieur,
- à participer aux ateliers proposés par le RPE et la médiathèque Café'bib l'Oiseau Bleu de Saint-Wandrille-Rançon,
- à participer aux ateliers proposés par le RPE et la médiathèque de Caudebec-en-Caux,
- à participer aux ateliers proposés par le RPE et la médiathèque Renée Anquetil d'Arelaune-en-Seine,

avec Mme ou Mr,, assistant (e) maternel (le)./
garde à domicile, exerçant au

Date et signature avec la mention « lu et approuvé » :

AUTORISATION PARENTALE

Droit à l'image :

Nous, soussignés, Monsieur et Madame,
père, mère de l'enfant,

autorisent que notre enfant soit filmé ou pris en photo seul ou accompagné d'autres
enfants, sous réserve d'autorisation de leurs parents respectifs,

- | | | |
|--|-----|-----|
| • Au Relais Petite Enfance : | OUI | NON |
| • Dans le journal communal : | OUI | NON |
| • Dans la presse régionale : | OUI | NON |
| • Sur le site internet et la page Facebook de la commune
de Rives-en-Seine : | OUI | NON |
| • Sur la page Facebook de la commune
d'Arelaune-en-Seine : | OUI | NON |
| • Sur la page Facebook de la médiathèque
Café'bib l'Oiseau Bleu de Saint-Wandrille-Rançon : | OUI | NON |
| • Sur le site de la médiathèque
de Caudebec-en-Caux et Caux vallée de Seine : | OUI | NON |
| • Sur la page Facebook de la médiathèque
Renée Anquetil : | OUI | NON |

Date et signature des parents, précédées de
la mention « lu et approuvé » :

Autorisation de consommer des denrées et boissons

Nous, soussignés, Monsieur et Madame,
père, mère de l'enfant,
autorisent OU n'autorisent pas¹ notre enfant à participer à des ateliers culinaires, à
consommer des aliments et des boissons adaptés aux jeunes enfants sur les différents
ateliers proposés par le RPE dans ses différents lieux d'intervention.

Date et signature des parents, précédées de
la mention « lu et approuvé » :

¹ Rayez la mention inutile

Charte nationale d'accueil du jeune enfant

10 grands principes pour grandir en toute confiance

Pour grandir sereinement,
j'ai besoin que l'on m'accueille
quelle que soit ma situation
ou celle de ma famille.

J'avance à mon propre rythme
et je développe toutes mes facultés
en même temps : pour moi, tout
est langage, corps, jeu, expérience.
J'ai besoin que l'on me parle, de temps
et d'espace pour jouer librement
et pour exercer mes multiples capacités.

Je suis sensible à mon entourage
proche et au monde qui s'offre à moi.
Je me sens bien accueilli quand
ma famille est bien accueillie,
car mes parents constituent mon
point d'origine et mon port d'attache.

Pour me sentir bien et avoir confiance
en moi, j'ai besoin de professionnels
qui encouragent avec bienveillance
mon désir d'apprendre, de me socialiser
et de découvrir.

Je développe ma créativité et j'éveille
mes sens grâce aux expériences
artistiques et culturelles. Je m'ouvre
au monde par la richesse des échanges
interculturels.

Le contact réel avec la nature
est essentiel à mon développement.

Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me
valorise pour mes qualités personnelles,
en dehors de tout stéréotype. Il en va
de même pour les professionnels
qui m'accompagnent. C'est aussi grâce
à ces femmes et à ces hommes que
je construis mon identité.

J'ai besoin d'évoluer dans un
environnement beau, sain et propice
à mon éveil.

Pour que je sois bien traité, il est
nécessaire que les adultes qui m'entourent
soient bien traités. Travailler auprès
des tout-petits nécessite des temps pour
réfléchir, se documenter et échanger
entre collègues comme avec d'autres
intervenants.

J'ai besoin que les personnes qui
prennent soin de moi soient bien
formées et s'intéressent aux spécificités
de mon très jeune âge et de ma situation
d'enfant qui leur est confié par mon
ou mes parents.



Règles de vie durant les ateliers collectifs

1. Se retrouver entre adultes et enfants afin de rompre l'isolement professionnel
2. développer de l'entraide et prendre du plaisir à être ensemble
3. s'enrichir des pratiques professionnelles de chacun en observant et en dialoguant
4. prendre conscience des besoins des enfants selon leur stade de développement
5. observer les enfants dans un autre contexte que celui où ils sont accueillis habituellement
6. communiquer entre professionnels sur différents points de vue
7. échanger autour des difficultés rencontrées au quotidien (repas, sommeil, conflits entre les enfants, ...) et prendre du recul
8. veiller au bien-être de tous les enfants,
9. avoir un langage et un comportement appropriés vis-à-vis du groupe,
10. respecter les rythmes de chaque enfant et la place de chacun,
11. respecter une discrétion professionnelle et ne pas divulguer le contenu des échanges sur les situations personnelles vécues et exposées à l'extérieur du RPE.